



AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général par intérim, que le Règlement numéro 456-14 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2015 modifiant et abrogeant le règlement numéro 436-13 a été adopté par le conseil municipal le 16 décembre 2014.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 14^e jour du mois de janvier deux mille quinze.

A handwritten signature in cursive script, reading "Claude J. Chénier".

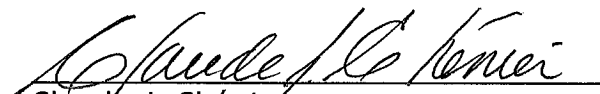
Claude J. Chénier
Directeur général par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Claude J. Chénier, directeur général par intérim de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis public du le Règlement numéro 456-14 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2015 modifiant et abrogeant le règlement numéro 436-13 sur le territoire de la municipalité de Cantley en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet.

Le 14^e jour de janvier entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14^e jour du mois de janvier 2015.



Claude J. Chénier
Directeur général par intérim